



Accueil - Rencontres école - parents : tisser un lien de confiance

RENCONTRES ÉCOLE - PARENTS : TISSER UN LIEN DE CONFIANCE

Pour contribuer à la réussite éducative de votre enfant, l'équipe pédagogique initie des rencontres et des échanges avec vous, parent d'élève. Ils vous permettent de construire et de consolider une relation de confiance avec les professeurs, afin d'assurer le bien-être de votre enfant à l'école.

EN BREF

- Vous êtes membre de la communauté éducative.
- Votre implication contribue à la réussite scolaire de votre enfant.
- Des rencontres pour assurer son suivi et mieux comprendre le fonctionnement de l'école.

Le lien de confiance avec l'École contribue à la réussite de votre enfant

Les rencontres avec l'équipe pédagogique vous permettent d'**être mieux informé du parcours scolaire de votre enfant et de son comportement en classe**. Elles sont organisées pour initier un dialogue avec vous.

Vous pouvez décrire le caractère de votre enfant afin que l'enseignant apprenne à mieux le connaître. Ainsi, le professeur pourra répondre au mieux à ses besoins en tenant compte de ses appréhensions, de son tempérament et de ses goûts.

En dialoguant régulièrement avec l'équipe pédagogique, vous pouvez prendre connaissance du comportement de votre enfant dans le cadre scolaire et périscolaire. Ces échanges vous permettront aussi de **dresser un portrait exact de la situation scolaire de votre enfant, afin de mobiliser les moyens nécessaires à sa réussite en cas de difficultés**.

Votre présence et votre implication sont aussi des signaux rassurants pour que votre enfant se sente soutenu et accompagné dans sa vie d'élève.

ASTUCE MALLETTE

Vous vous apprêtez à rencontrer le professeur de votre enfant ? Profitez-en pour préparer cet échange qui dure en moyenne une vingtaine de minutes.

N'hésitez pas à poser toutes vos questions au début de l'entretien et à en dresser une liste pour n'en oublier aucune. Si le rendez-vous est trop court, vous pouvez solliciter une nouvelle rencontre auprès du professeur.

Il peut être utile d'**informer l'enseignant des changements** (déménagement, divorce, maladie, etc.) que pourrait vivre votre enfant

dans son environnement familial. Ces derniers peuvent avoir un impact fort sur sa scolarité.

Si vous ressentez une inquiétude particulière liée à une difficulté rencontrée par votre enfant, n'attendez pas les rencontres pour demander un rendez-vous au professeur. **Des moyens de communication sont mis à votre disposition pour obtenir un rendez-vous** : le carnet de correspondance ou de liaison, l'espace numérique de travail, etc.

Des temps dédiés tout au long de l'année scolaire

Le nombre de rencontres avec l'établissement ou l'école peut varier en fonction du niveau de votre enfant. Toutefois, l'équipe pédagogique initie **au minimum trois rencontres au cours de l'année scolaire** pour garantir le suivi de votre enfant.

- **La réunion d'accueil** est organisée pour répondre à vos questions et, si possible, pour visiter l'établissement ;
- **La réunion de présentation de la classe** permet de recevoir l'ensemble des parents de la classe et de transmettre des informations sur les attentes de l'année scolaire. Vous pourrez identifier vos interlocuteurs (professeur principal, professeurs, etc.). C'est aussi l'occasion de vous informer sur les aides et les outils de communication mis en place entre l'école et vous-même.
- **Les réunions d'information sur l'orientation et l'affectation** : dès la 6e, ces réunions sont initiées pour présenter les enjeux de l'orientation. Elles sont reconduites tout au long de la scolarité de votre enfant au collège notamment dans le cadre du [parcours Avenir](#).
- **Les réunions d'information sur les projets prévus dans le cadre du projet d'école ou d'établissement** : elles sont organisées pour vous inclure dans les projets auxquels votre enfant prendra part (sorties scolaires, réaménagements des espaces collectifs, etc.).
- **La réunion-débat sur une thématique spécifique** : en tant que parent, vous faites partie de la communauté éducative. En ce sens, votre participation enrichit la réflexion menée collectivement sur des problématiques rencontrées à l'école.

À SAVOIR

Conformément à l'article L.111-4 du code de l'éducation, "les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative. Leur participation à la vie scolaire et le dialogue avec les enseignants et les autres personnels sont assurés dans chaque école et dans chaque établissement. Les parents d'élèves participent par leurs représentants aux conseils d'école, aux conseils d'administration des établissements scolaires et aux conseils de classe".

Au-delà des rencontres instaurées par l'école, qui jalonnent l'année scolaire, des échanges individuels peuvent être initiés par vous ou l'équipe pédagogique, afin de vous associez pleinement à la réussite de votre enfant.

- **Échanges individuels sur les apprentissages** : ces échanges ont généralement lieu lors de la remise des [bulletins](#). Ils permettent de dresser un bilan sur la scolarité de l'enfant (progrès, difficultés, solutions envisagées) et de rencontrer l'ensemble des professeurs.
- **Échanges individuels sur le projet de votre enfant** : ils contribuent à un accompagnement continu et personnalisé au plus près ses besoins. Par exemple, ces échanges facilitent la construction du projet professionnel de votre enfant et l'[orientation en 3e](#).

- **Échanges informels, sans enjeux immédiats** : ils ont une grande importance dans la qualité de la relation à long terme. Vous pouvez initier ces rencontres informelles au sein d'un [espace parents](#).

Publié le 23 avril 2020